

Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

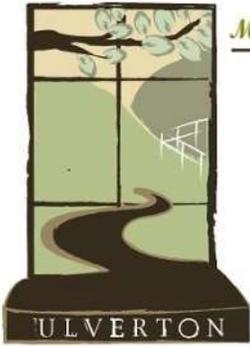
Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2024-08 établissant le remboursement par le requérant d'un amendement aux règlements d'urbanisme des déboursés réels reliés à la procédure d'amendement** ».

Que le règlement numéro 2024-08 est entré en vigueur le 9 septembre 2024, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-08 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 17^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2024-08 établissant le remboursement par le requérant d'un amendement aux règlements d'urbanisme des déboursés réels reliés à la procédure d'amendement** ».

Que le règlement numéro 2024-08 est entré en vigueur le 9 septembre 2024, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-08 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 17^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière